

PUBLIÉE
289
- 2 AVR. 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 26 MARS 2013 À 18 HEURES 30

N° 2 - 18 / 2013 : MÉDECIN DE PREVENTION : FIXATION DU TARIF DE VACATION

L'An Deux Mille Treize, le 26 mars 2013

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 26 mars 2013 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de monsieur Philippe BONNECARRÈRE, président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : monsieur Christian CHAMAYOU

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Christine DEVOISINS, Jean-Michel BOUAT, Monique HUBERT, Geneviève PARMENTIER, Michèle BARRAU-SARTRES, Louis BARRET, Stephen JACKSON, Michel FOURNIALS, Dominique BILLET, Pierre DOAT, Paul JUAREZ, Sarah LAURENS, Thierry GINESTET, Robert GAUTHIER, Jean-Claude De LAPANOUSE, Christian CHAMAYOU, William NION, Claude JULIEN, Gérard POUJADE, Anne-Marie ROSÉ, Thierry DUFOUR, Michel TRÉBOSC, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Robert BOUDES, Viviane COMBES, Serge NEAU, Jean-Philippe ROQUES.

Membres suppléants votants : Mesdames, Messieurs, Michel FRANQUES, Françoise LARROQUE, Christelle GUILLAUMOT, Daniel GAUDEFRY, Noël RAMON, Claude COSTES, Thierry MALLÉ, Eliane CARLES.

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, Messieurs, Jean ESQUERRE, Bernard GILABERT, Gérard FABRE, Pascal LAMESLE, Robert PAGGI, Alain LONG, Jean-Charles BALARDY, Jean MAURIÈS.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Olivier BRAULT, Patrick GARNIER, Marie-Pierre GRANIER, Naïma MARENGO, Dominique SANCHEZ, Thierry ASTOULS, Bruno LADOUCKETTE, Philippe HEIM, Michel DELPOUX.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Gisèle DEDIEU, Laurence PUJOL, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Frédéric ESQUEVIN, Marie-Louise AT, Marie-France DE TRUCHIS, Claude DEUTSCHMEYER, Michel ALBARÈDE, Françoise LESCURE, Jean-Marie COUDERC, Jean-Michel DOUREL, Marie-Claude DURAND, Alain GRIMAL, Michel ANDRAL, Francine ALARY, Anne ROUMÉGAS-PORCHE, Benoît DÉLÉRIS, Jean-Charles BORGOMANO, Monique MILHAU, David KOWALCZYK, Blandine THUEL, Marc DE GUALY, Dominique BALOUP, Emmanuelle VIEILLEDENT.

Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 46

Votants (titulaires, suppléants votants) : 38

N° 2 – 18 / 2013 : MÉDECIN DE PREVENTION : FIXATION DU TARIF DE VACATION

Pilote – Direction des Ressources Humaines

Monsieur Christian CHAMAYOU, rapporteur

La communauté d'agglomération de l'Albigeois et ses 17 communes membres ont engagé une démarche collaborative volontariste afin de favoriser les passerelles et les complémentarités entre collectivités et de renforcer leur ingénierie ressources humaines.

Dans ce contexte, par délibération en date du 18 décembre 2012, l'Agglomération a décidé de créer un poste de **médecin de prévention à temps complet, titulaire d'un doctorat en médecine et d'une spécialisation de médecine du travail.**

La procédure de recrutement a été lancée dès le mois d'octobre notamment auprès de Centre Départemental de Gestion du Tarn et sur le site internet de notre collectivité. Malgré la publication de cette offre d'emploi, aucune candidature statutaire n'est parvenue dans nos services.

Considérant la pénurie de médecin de prévention sur le marché de l'emploi, et dans l'attente de pourvoir le poste, je vous propose de faire appel à un médecin de prévention qui sera rémunéré à la vacation et qui sera plus particulièrement chargé de donner son avis sur :

- la gestion et le suivi des dossiers de reclassement, d'aménagement de poste de travail, d'accidents du travail, de maladies professionnelles,
- les aptitudes médicales obligatoires à l'exercice de certaines missions (habilitations, autorisations de conduite...).

Je vous propose de fixer le tarif de la vacation à 40 euros brut.

Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,

ENTENDU LE PRESENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE DE RECRUTER un médecin de prévention qui sera rémunéré à la vacation.

FIXE le tarif de la vacation à 40 euros brut.

DIT QUE les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme,
Fait le 26 mars 2013,

Le Président,



Philippe BONNECARRÈRE

